

Termes et conditions

Les termes et conditions suivantes concernent le concours d'illustration « Moi et... » qui est géré par l'organisateur Papeterie Meyer, basée à 1700 Fribourg.

1. Généralités

- Toute participation est volontaire.
- Le concours est gratuit et ne donne lieu à aucune obligation d'achat.
- Le fait de participer n'oblige pas le participant à acheter des produits ou des services.
- Le concours commence le 03.02.2020 et se termine le 31.01.2021.
- L'organisateur se décharge de toute responsabilité envers toute participation non-reçue, quelle qu'en soit la raison.
- Le concours n'a aucun lien avec Facebook/Instagram et n'est ni sponsorisé, ni soutenu, ni organisé par ces plateformes. L'organisateur est l'unique interlocuteur et responsable.

2. Règles

- Afin de pouvoir prétendre à participer au concours :
 - Les participants doivent remettre leur œuvre dans les délais impartis
 - déposer leur œuvre à la Papeterie Meyer.
 - respecter les techniques imposées de chaque étape.
 - réaliser une œuvre en format A3 uniquement.
- Seuls les participants respectant toutes les règles de la compétition pourront être déclarés vainqueurs.
- Le concours se divise en deux catégories : enfants jusqu'à 12 ans et adultes dès 13 ans résolus. Nous nous réservons le droit d'effectuer une vérification de l'âge.
- En déposant une œuvre, le participant confirme qu'il ou elle en est l'auteur et le propriétaire.
- Tout cas de tricherie avérée sera sanctionné par une exclusion du concours du participant concerné. L'organisateur prend seul et de manière définitive la décision d'autoriser ou non la participation au concours.
- Il est formellement interdit d'utiliser du contenu comprenant un langage offensant, vulgaire, obscène ou inapproprié.
- L'organisateur décline toute responsabilité en lien avec le concours, dans les limites autorisées par la loi.
- Les participants consentent que tout contenu pourra être utilisé par l'organisateur pour de futures actions marketing et partages sur les pages officielles des réseaux sociaux de l'organisateur soit : Facebook et Instagram ainsi qu'exposé dans les locaux de la Papeterie Meyer.
- L'organisateur a le droit, à tout moment, de modifier les termes et conditions, et ces modifications entreront en vigueur immédiatement après la publication sur cette page.
- L'organisateur se réserve également le droit d'annuler le concours.
- Le concours est régi par le droit suisse.
- Le for juridique est à Fribourg.

3. Récompenses

- La récompense ne peut en aucun cas être échangée contre de l'argent.
- L'organisateur se réserve le droit de substituer le prix avec un autre produit de la même valeur (ou plus élevée) dans le cas où l'article ne serait plus disponible suite à des circonstances inattendues.
- La récompense n'est pas transférable.
- Les gagnant/es sont informé/es par un message privé de l'organisateur. Leur nom, leur œuvre et leur photo peuvent en outre publiés sur la page Facebook/le compte Instagram de l'organisateur.
- Il n'y a pas de possibilité de re-examen après l'annonce du gagnant. Tout recours juridique est exclu.
- Le/la gagnant/es sera notifié/e par message sur Facebook ou Instagram dans les 15 jours suivant la fin du concours. Si le gagnant est injoignable ou ne réclame pas son prix dans les 15 jours suivant la notification, l'organisateur se réserve alors le droit de désigner un nouveau gagnant.

En prenant part à ce concours, les participants acceptent toutes les conditions mentionnées ci-dessus.